

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) **BENOIT JAULHAC**

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

- D'agent de Santé publique France
- De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de Santé publique France
- De personne invitée à apporter mon expertise à Santé publique France
- Autre (préciser)

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg/Faculté de Médecine de Strasbourg	1 place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG/4 rue Kirschleger 67000 STRASBOURG	Chef de service /Professeur des Universités et Praticien Hospitalier	03/2009	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Faculté de Médecine de Strasbourg/Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	4 rue Kirschleger -67000 STRASBOURG/1 place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG	Professeur des Universités - Praticien Hospitalier	10/2005	

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France.

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
European Centre for Disease Prévention and Control (ECDC)	Amsterdam - Expert consultation meeting on laboratory testing of Lyme borreliosis	comité scientifique	Oui	Aucune		11/2013	11/2013
BioMérieux	NEW ORLEANS - Congrès ASM	Comité Scientifique	Oui	Aucune		05/2011	05/2011
SIEMENS	PARIS - ASIEM - "Nouvelles méthodes de détection des micro-organismes"	repas pour échange scientifique	Oui	Aucune		05/2013	05/2013
Société BD Diagnostic	Visite sur site FRIMLEY (Angleterre) - Démonstration du fonctionnement d'automates	spécificités techniques d'utilisation	Oui	Aucune		01/2014	01/2014
Société COPAN	Visite du siège COPAN à BRESCA (Italie) - Meeting avec les équipes de COPAN	Démonstration du WASP SIEMENS	Oui	Aucune		03/2014	03/2014
KOBE - Groupe GL Events	Institut PASTEUR -PARIS - Interface Rhumatologie Dermatologie - colloque	"Réactions inflammatoires au sens large - maladies auto-immunes et anti-inflammatoires"	Oui	Au déclarant	700 €	03/2012	03/2012
Société KOBE	PARIS - Institut Pasteur - 9ème colloque "Interface Rhumatologie Dermatologie	conférencier "maladie de Lyme"	Oui	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : en tant que membre à l'Association GEBLY	700 €	11/2013	11/2013
Société COPAN	22ème ECCMID - Olympic City Londres - présentation poster	système de prélèvements respiratoires	Oui	Aucune		03/2012	04/2012
bioMérieux	Siège bioMérieux LYON - Projet Equipement Plateau Technique de Microbiologie	présentation projet équipement	Oui	Aucune		06/2014	06/2014
NOVARTIS vaccines and diagnosis SAS	PARIS - 257 rue de Vaugirard - Méningo Académie	Réunion de comité	Oui	Aucune		09/2013	09/2013
Société Française de Microbiologie (SFM)	Institut Pasteur - PARIS - 10ème Congrès National de la Société Française de Microbiologie	Maladie de Lyme	Oui	Aucune		04/2014	04/2014

SIEMENS	SIEMENS Healthcare Diagnostics 9 bd Finot - 93200 SAINT DENIS - "La maladie de Lyme : vers une meilleure connaissance de la maladie"	orateur	Oui	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Université de Strasbourg ss le couvert de son président	1 200 €	05/2014	05/2014
Société Vétérinaire VIRBAC	Hôtel Grand Central - Arnulfsstrasse 35 - MUNICH - Allemagne - Réunion scientifique	projet collaboratif pour un vaccin contre la maladie de Lyme	Oui	Aucune		02/2015	02/2015
BAYER HealthCare-Animal Health	Deauville/Lille/Strasbourg - 3 symposia pour vétérinaires - maladies vectorielles + rédaction d'un feuillet pour le journal vétérinaire "l'Essentiel"	Vétérinaires face aux nouveaux défis des maladies vectorielles canines"	Oui	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association GEBLY - Groupe d'Etude de la Borréliose de Lyme	4 928 €	06/2015	07/2015

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non breveté

Nature de l'activité et nom du brevet, produit, etc.	Structure qui met à disposition le brevet, produit, etc.	Perception intéressément	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
Protéines candidates pour un vaccin contre la maladie de Lyme chez le chien	VIRBAC	Non	Aucune		01/2014	

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de Santé publique France

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Élément ou fait concerné	Commentaires	Somme perçue	Début	Fin
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	Expertise des pratiques d'un laboratoire privé concernant les tests Lyme AFFAIRE EN COURS AU PÉNAL	0 €	2012	2013

7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Strasbourg
Le 11/08/2016



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de Santé publique France. Santé publique France est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de Santé publique France.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un méil à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr